

DEMAIN LA TERRE Quarante entreprises certifiées HVE



agricoles, gérée dans un cadre collectif par l'association Demain la Terre. Mise en œuvre en 2012, la certification environnementale des exploitations agricoles est un dispositif officiel du ministère de l'Agriculture reposant sur trois niveaux d'exigences et permettant aux producteurs de valoriser leurs engagements en faveur de l'environnement.

Demain la Terre avait d'ailleurs obtenu l'équivalence avec le niveau 2 de cette certification le 7 avril 2015 par arrêté du ministère de l'Agriculture. La HVE correspond au troisième et dernier niveau de

cette certification et s'appuie sur des obligations de résultats mesurées par des indicateurs de performances environnementales autour de quatre thématiques : la protection de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. C'est cette même obligation de résultats qui structure la charte Demain la Terre®, facilitant ainsi l'obtention de la certification HVE par les producteurs membres de l'association. En 2018, l'obtention de cette certification gérée dans un cadre collectif était une première dans la filière fruits et légumes.

En plus du maintien de la certification HVE (haute valeur environnementale) pour 8 exploitations, 32 nouvelles structures viennent également d'obtenir ce plus haut niveau de la certification environnementale des exploitations